

**Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées
de Hochfelden et environs
Réunion du comité directeur du 15 février 2013
PROCES VERBAL**

L'an deux mil treize, le quinze février, le comité directeur du syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des eaux usées de Hochfelden et environs, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la station de traitement des eaux usées de Schwindratzheim sous la présidence de Georges BECK, président.

Présents :

Monsieur Léonard Schmaltz (vice-président du S.I.C.T.E.U.), Monsieur Adrien Drulang (vice-président du S.I.C.T.E.U.), Messieurs Jean-Marc Ertz et Pierre Heintz (commune de Bosselshausen), Monsieur François Reinhardt (commune de Bossendorf), Monsieur Albert Kern (commune de Geiswiller), Monsieur Charles Dott et Madame Marie-Claire Burger (commune de Hohfrankenheim), Monsieur Francy Jacob (commune d'Issenhausen), Madame Marie-Claude Roth (commune de Kirrwiller), Messieurs Benoît Jouffroy et Daniel Lengenfelder (commune de Lixhausen), Monsieur Claude Durr (commune de Mutzenhouse), Monsieur Pascal Rollet (commune de Schaffhouse sur Zorn), Monsieur Philippe Obrecht (commune de Schwindratzheim), Messieurs Guy Hornecker et Alfred Schehrer (commune de Waltenheim sur Zorn), Messieurs René Hatt et Pierre Knab (commune de Wickersheim/Wilshausen), Messieurs Jacky Dudt et Jean-Georges Hammann (commune de Zoebersdorf).

Absents excusés:

Monsieur Thomas Vogler (commune de Bossendorf),
Monsieur Alain Becker qui donne procuration à Monsieur Léonard Schmaltz (commune de Gingsheim),
Monsieur Luc Winckel (commune de Hochfelden),
Monsieur Eric Benest (commune d'Issenhausen),
Monsieur Patrice Dietler (commune de Kirrwiller),
Monsieur Gérard Steinmetz-Bornert qui donne procuration à Monsieur Claude Durr (commune de Mutzenhouse),
Monsieur Bernard Starck (commune de Schaffhouse sur Zorn),
Monsieur Jacky Jacob (commune de Schwindratzheim),

Le Président ouvre la séance à 19h40 et souhaite la bienvenue aux délégués présents. Il rappelle aux délégués l'importance de leur rôle et de la nécessité de participer aux réunions. Chacun est responsable du bon fonctionnement du syndicat. En cas d'empêchement de participer à une réunion il convient de donner délégation de vote à un collègue. Le Président précise toutefois que pour les délégués qui estiment qu'il y a d'autres priorités que de participer aux réunions trimestrielles du S.I.C.T.E.U., il vaudrait mieux qu'ils laissent leur place à un autre élu. Le Président souhaite ensuite la bienvenue à Madame Marie-Claire Burger nouvelle représentante de la commune de Hohfrankenheim en remplacement de Monsieur Mehl. Le Président aborde ensuite l'ordre du jour.

Point n° 1 de l'ordre du jour : approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2012

Décision

Le comité directeur sur proposition du Président,

Par 22 voix pour

Adopte le procès-verbal de la séance du comité directeur du 11 décembre 2012

Point n° 2 de l'ordre du jour : Instauration d'une ligne de trésorerie

Quelques rappels :

Par, délibération du 4 mars 2008, le comité directeur avait autorisé le Président à ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 150 000 € sur une période maximum de 12 mois à savoir du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009. Cette ligne avait donné lieu au versement d'intérêts d'un montant de 2 453,02 €.

Par délibération du 17 février 2009, le comité directeur a autorisé l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 150 000 € sur une période de 12 mois à savoir du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010. Le montant maximum de cette ligne de trésorerie avait été porté à 300 000 € par délibération du 27 octobre 2009. Cette ligne de trésorerie avait été mobilisée du 19 octobre 2009 au 18 janvier 2010 et donné lieu au paiement d'intérêts et de commissions d'engagement d'un montant de 786,89 €.

Par délibération en date du 2 mars 2010, le comité directeur a autorisé l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 300 000 € sur une période de 12 mois à savoir du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011. A ce titre des crédits avaient été mobilisés du 27 août au 30 novembre. Le montant maximum du décaissement s'était élevé à 187 000 € et avait donné lieu au paiement de frais d'un montant total de 564,02 € soit 300 € au titre de la commission d'engagement et 264,02 € au titre des intérêts.

Par délibération en date du 1^{er} mars 2011, le comité directeur avait autorisé le renouvellement de la ligne de trésorerie tout en portant le montant maximum du décaissement de 300 000 € à 500 000 €. Ce renouvellement avait été autorisé pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012. Le montant maximum du décaissement en 2012 avait atteint 467 600 €. Le montant total des intérêts réglés au titre de la ligne de trésorerie s'est élevé à 1 258,70 € dont 500 € pour la commission d'engagement.

Enfin, par délibération en date du 21 février 2012, le comité directeur a décidé d'autoriser l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 €. Le montant des crédits débloqués au 6 février 2012 s'élevait à 207 600 €. Ces crédits avaient été remboursés totalement le 15 mars 2012. Aucun déblocage n'avait par la suite été opéré jusqu'au 28 décembre 2012 date à laquelle un tirage d'un montant de 181 300 € a dû être effectué dans l'attente de l'encaissement du coût de travaux mis en recouvrement. Le montant des intérêts acquittés en 2012 s'élève à 2 353,99 € hors commission d'engagement d'un montant de 600 €.

Récapitulation :

Exercices	Intérêts versés
2008	2 453,02
2009	786,89
2010	264,02
2011	758,70
2012	2 353,99

Ce mode de financement est extrêmement souple (aucune contrainte en matière de déblocage et de remboursement) et permet d'ajuster au mieux les besoins en matière de financement et donc d'optimiser les frais financiers. A noter qu'en début d'exercice, le taux d'intérêt appliqué à ce mode de financement s'élevait à 1,4%.

Au cours de l'exercice 2013, il est envisagé de mettre en œuvre un premier volet de travaux préconisés par l'étude diagnostique et validés par l'Agence de l'Eau à savoir :

- L'auto-surveillance par l'instrumentation des bassins et déversoirs d'orage principaux : 267 940 € h.t.
- La déconnexion du bassin versant de Hohfrankenheim : 76 000 € h.t.
- Le raccordement du bassin versant extérieur et l'extension du réseau rue de l'Ecole à Schaffhouse sur Zorn : 105 000 € h.t.
- La déconnexion d'une source rue des Sapins à Waltenheim sur Zorn: 9 000 € h.t.

La consultation en vue de la conclusion d'un contrat de maîtrise d'œuvre est en cours. Une première phase a permis de sélectionner 3 prestataires en l'occurrence Egis Eau, Artelia et SAFEGE. Un dossier de consultation pour les travaux sera très prochainement transmis à ces 3 candidats. La date limite de réception des offres sera fixée à fin mars. Le coût estimé de la maîtrise d'œuvre s'élève à 165 000 € h.t. A ce coût, il convient de rajouter diverses prestations annexes – études géotechniques, missions de contrôles

techniques et SPS, passage caméra...- soit un coût estimatif global d'un montant de 200 000 € h.t. pour la phase études. Ces prestations feront l'objet d'une subvention d'un montant de 140 000 €. La décision d'attribution de cette subvention a été notifiée au S.I.C.T.E.U. par l'Agence de l'Eau en date du 12 juillet 2012.

Il est à relever que les travaux de déconnexion du bassin versant de Wickersheim réalisés par anticipation ont eu une incidence positive au niveau de la station. En effet, le tableau de bord d'exploitation établi fin 2012 fait apparaître une nette baisse des débits entrant qui passent de 3458 m³/j à 2799 m³/j.

Par ailleurs, en dehors du programme pluriannuel sont également en cours ou envisagés, les travaux d'assainissement suivants :

- Hochfelden rénovation du réseau d'assainissement rue du Sel : 173 500 € h.t.
- Hochfelden rue des Maîtres, création d'une conduite de trop plein au poste de relevage : 40 300 € h.t.
- Hochfelden rue du Général Leclerc, renouvellement du réseau : 108 000 € h.t.
- Geiswiller : reprise d'un drain et de la surverse d'un puits : 5 000 € h.t.
- Mutzenhouse : bassin d'orage remise en place d'un limiteur de débit : 9 500 € h.t.
- Waltenheim sur Zorn extension du réseau rue des Cerisiers : 24 000 € h.t.
- Schaffhouse sur Zorn extension des réseaux rue des Noyers et impasse des Champs : 29 700 € h.t.
- Kirrwiller extension impasse des Poiriers : 14 000 € h.t.
- Kirrwiller déconnexion d'une fontaine rue Principale : 17 300 € h.t.
- Schwindratzheim extension rue des Vosges : 20 000 € h.t.
- Schwindratzheim rue de l'Eglise ECP et débordements : 118 000 € h.t.
- Lixhausen extension réseau route de Bouxwiller : 8 400 € h.t.

soit des dépenses connues à ce jour d'un montant total de 567 700 € h.t.

Enfin des travaux en cours de chiffrage et repris sous forme d'estimation dans le budget prévisionnel seront à envisager dans les communes suivantes :

- Zoebersdorf rue de la Montée (à chiffrer)
- Kirrwiller élimination ECP rue des Roses et du Côteau, rte d'Obermodern (à chiffrer),
- Gingsheim : rue Principale déplacement d'une conduite d'assainissement dans le cadre de travaux de voirie programmés par le conseil général.

Compte-tenu de ces projections en matière de travaux d'assainissement, il est proposé d'autoriser l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € en laissant le soin au Président d'en négocier les conditions avec les banques et de décider de la date d'ouverture de la ligne selon les besoins en matière de financement.

Débat

Monsieur le Président

En 2013, nous essayerons de ne pas avoir recours à un nouvel emprunt. Néanmoins dans l'attente de versement de subventions, des redevances d'assainissement ou tout simplement des recettes mises en recouvrement pour des travaux, il faudra disposer de liquidités. Aussi à l'instar des exercices précédents, je vous propose de mettre en place un ligne de trésorerie d'un montant plafonné à 500 000 €. Comme vous le savez le taux d'intérêts est particulièrement bas actuellement puisqu'il se situe aux alentours de 1,2%.

Monsieur Jacky Dudt

Fin décembre nous avons remboursé par anticipation un emprunt et en même temps, d'après votre rapport d'analyse, nous avons à cette période manqué de trésorerie. N'est ce pas un contradictoire ?

Monsieur le Président

Il y a une raison particulière à cela. Le S.I.C.T.E.U. s'est désendetté parce qu'il avait les moyens, l'an passé, de financer ses investissements sur ses propres fonds. Néanmoins, du point de vue des disponibilités financières, nous sommes toujours un peu dits « serrés ». La ligne de trésorerie sert justement à assurer une transition entre le moment où les dépenses doivent être faites et le moment où le S.I.C.T.E.U. perçoit des recettes ou autres créances. L'emprunt sera à financer des investissements à long terme et la ligne de trésorerie des besoins ponctuelles. La ligne de trésorerie se gère d'ailleurs quasiment au jour le jour.

Décision

Le comité directeur

sur proposition du rapporteur :

par 24 voix pour,

autorise le Président :

à ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 €,

à définir la date d'ouverture de cette ligne de trésorerie en fonction des éventuels besoins de financement, le terme de la ligne de trésorerie étant fixé au 31 mars 2014.

A négocier les conditions financières avec les établissements bancaires,

à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents en vue de l'exécution de la présente décision.

Point n° 3 de l'ordre du jour : contributions des communes au titre des eaux pluviales exercice 2013

Par délibérations des 24 mars 2004, 1^{er} mars 2005, 14 mars 2006, 13 mars 2007, 4 mars 2008, 17 février 2009, 2 mars 2010, 1^{er} mars 2011 et 21 février 2012, le comité directeur a voté des contributions au titre des eaux pluviales.

Pour la détermination du montant de base à répartir entre les communes, le comité directeur avait retenu les critères proposés par la circulaire n° 78-545 du 12 décembre 1978 c'est à dire les charges de fonctionnement, des amortissements techniques et des intérêts de la dette. En application des orientations prises par le comité directeur en matière de contributions au titre des eaux pluviales, et à l'instar des exercices précédents, quatre variantes prenant en compte une part croissante des charges de fonctionnement du S.I.C.T.E.U. sont proposées pour la détermination du montant de base à répartir entre les communes.

Le montant total des charges retenues est celui issu de la situation comptable 2012 à savoir 800 625,22 € contre 808 324,58 € en 2011. Le maintien des charges en 2012 quasiment au même niveau qu'en 2011, s'explique d'une part par le maintien à un niveau bas des charges financières (39 061,50 € en 2012) contre 32 905,45 € en 2011, 28 400 € en 2010, 46 800 € en 2009 et 77 000 € en 2008 et d'autre part par une bonne maîtrise des « autres charges de gestion courante » qui s'établissent à 245 880,99 € en 2012 alors qu'elles s'élevaient à 320 492,93 € en 2005 à 247 111,68 € en 2008 et à 273 183,41 € en 2010, conséquence entre-autre d'une bonne maîtrise des frais de gestion des boues et du coût d'exploitation de la station. Il est cependant rappelé, que la part des amortissements prise en compte a tendance à augmenter régulièrement en raison des travaux neufs réalisés. Ainsi, les amortissements sont passés de 118 458 € en 2006 à 336 196,34 € en 2012.

Les montants des quatre variantes calculés sur la base des dépenses résultant de la situation comptable 2012, s'établissent comme suit :

Variante 1 : **197 651 €**

(197 623 € en 2012), (192 819 € en 2011), (197 484 € en 2010) (207 729 € en 2009) (190 636 € en 2008) (170 566 € en 2007) (151 575 € en 2006) (164 333 € en 2005) (169 641 € en 2004),

Variante 2 : **237 682 €**

(238 039 € en 2012), (232 410 € en 2011) (237 413 € en 2010) (249 628 € en 2009) (229 193 € en 2008) (205 248 € en 2007) (185 609 € en 2006) (200 379 € en 2005) (208 486 € en 2004),

Variante 3 : **277 713 €**

(278 455 € en 2012), (272 001 € en 2011) (277 343 € en 2010) (291 527 € en 2009) (267 751 € en 2008) (239 930 € en 2007) (219 643 € en 2006) (236 425 € en 2005) (247 330 € en 2004),

Variante 4 : **336 508 €**

(336 851 € en 2012), (328 819 € en 2011) (336 155 € en 2010) (353 493 € en 2009) (324 511 € en 2008) (290 530 € en 2007) (261 396 € en 2006) (282 546 € en 2005) (293 307 € en 2004).

La répartition est ensuite effectuée au prorata du nombre de mètres linéaires de canalisations unitaires existant dans chaque commune et utilisés pour le transport des eaux pluviales. (cf. tableau annexé à la présente délibération). Le nombre de mètres linéaires de canalisations est déterminé en tenant compte des données du rapport annuel du S.D.E.A. sur la qualité et le prix du service de l'assainissement approuvé par le comité directeur le 26 juin 2012.

En 2013, l'objectif du S.I.C.T.E.U. consistera à engager des études préliminaires (AVP et PRO) et un premier volet de travaux d'un montant total estimé à 457 940 € h.t. conventionnés avec l'Agence de l'Eau - auto-surveillance par l'instrumentation des bassins et déversoirs d'orage principaux, déconnexion du bassin versant de Hohfrankenheim, raccordement du bassin versant extérieur et l'extension du réseau rue de l'Ecole à Schaffhouse sur Zorn et déconnexion d'une source rue des Sapins à Waltenheim sur Zorn -.

Dans cette perspective, et compte tenu des futurs besoins de financement du S.I.C.T.E.U., le bureau propose au comité directeur de voter des contributions eaux pluviales en 2013 et de retenir, à l'instar des exercices précédents, la variante 1 qui est la plus faible.

Débat

Monsieur le Président

Comme annoncé, le S.I.C.T.E.U. souhaite continuer à investir mais sans accroître sa dette. Il faut donc diversifier les recettes. Depuis plusieurs années maintenant nous avons mis en place le versement de contributions au titre des eaux pluviales. Certes ces sommes peuvent peser dans un budget communal. Je vous propose néanmoins de maintenir en 2013 le versement au titre de la contribution des eaux pluviales en retenant la version 1 avec les montants les plus faibles comme par le passé.

Décision

Le comité directeur sur proposition du Président,

Par 24 voix pour,

Décide de reconduire une contribution des communes au titre des eaux pluviales pour l'exercice 2013

Retient la variante 1 soit un montant total de 197 651 € t.t.c. annexé à la présente décision.

Charge le Président de procéder au recouvrement des contributions.

Point n° 4 de l'ordre du jour : approbation du compte administratif de l'exercice 2012

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Il présente les résultats de l'exécution du budget. Du point de vue matériel, on y retrouve tous les articles de recettes et de dépenses qui sont mentionnés au budget primitif et résultant d'éventuelles décisions modificatives. Les écritures comptables du compte administratif retracent par ailleurs l'excédent ou le déficit réalisé de chacune des sections. En application de l'article L.2121-31 du Code général des collectivités locales, le compte de gestion établi

par le Percepteur est également soumis à l'assemblée délibérante lors de la séance d'approbation du compte administratif. Les résultats du compte de gestion doivent concorder avec ceux du compte administratif du Président.

En 2012, les postes majeurs des dépenses d'exploitation sont les suivants :

- Exploitation de la station d'épuration (contrat LDE) : 227 543,69 € (221 552,95 € en 2011, 261 333,84 € en 2010, 200 542,46 € en 2009, 190 066,60 € en 2008, 185 422, 68 € en 2007, 174 929,48 € en 2006 et 216 923 € en 2005), montant auquel il convient de rajouter 1 225 € pour la vidange de la fosse à sable soit un coût total d'exploitation d'un montant de 228 768,69 € contre 222 302,95 € en 2011. En 2010 le S.I.C.T.E.U. avait, du fait du passage d'une facturation semestrielle à une facturation trimestrielle, réglé 5 trimestres à la LDE. La situation s'est rétablie en 2011. Les charges du contrat d'exploitation ont augmenté de près de 3% (+ 5 990 €). Cette augmentation est prévue contractuellement.
- Gestion des réseaux d'assainissement par le S.D.E.A. : 98 295,88 (82 000 € en 2011, 91 924,40 € en 2010, 91 578,05 € en 2009, 87 889,99 € en 2008, 94 605,35 € en 2007, 97 830,33 € en 2006 et 112 074 € en 2005). Ce coût inclut les décomptes des mois de novembre et décembre 2011 d'un montant total de 13 295,88 € h.t. transmis courant février 2012 au S.I.C.T.E.U. Ces décomptes n'ont de ce fait, pu être pris en compte en 2011. Ces décomptes ont par conséquent été reportés sur l'exercice 2012 comme annoncé en comité directeur du 21 février 2012. Il est rappelé que les postes de relèvement, contrairement à ce qui était le cas avec la CGE, sont désormais inclus dans le contrat de la L.D.E.

Dépenses spécifiques liées à la gestion des boues : Ces dépenses en régression sur une période de 4 ans (83 827 € 2003, 67 700 € en 2004, 41 778,46 € en 2005 et 11 880 € en 2006 du fait de la mise en place d'une filière d'épandage), sont nulles depuis 2007 car elles sont également incluses dans le contrat de la L.D.E. En 2008 des dépenses avaient toutefois été nécessaires pour effectuer une opération de déshydratation mobile pour un montant de 37 576,70 € (intempérie du mois de mai). Une opération de déshydratation mobile avait également été engagée en 2009 pour un montant de 27 625 €. En 2010 le S.I.C.T.E.U. a fait réaliser les travaux de modification de la filière boues présentée en comité directeur du 9 juin 2009. Le coût total des travaux de modification de la filière boues s'est élevé à 76 269,01 €. Ces travaux ont permis une meilleure fiabilisation des équipements techniques (moins de pannes et de travaux de renouvellement à l'avenir) et d'obtenir des boues plus stables grâce à un processus de déshydratation mieux maîtrisé. Le tonnage de boues produit en 2012 s'élevait fin décembre à 1 035 tonnes contre 1 030 en 2011. En 2012, aucune dépense supplémentaire n'a été engagée en matière de gestion des boues.

Il convient cependant de s'interroger sur la pérennité de la filière d'épandage. Aussi, à la demande du Président, la Lyonnaise des Eaux a engagé une étude portant sur d'autres alternatives de gestion des boues telles le compostage, le séchage solaire, et la digestion. Un bilan d'étape de cette étude avait été présenté aux délégués le 20 octobre 2011. Courant mars 2013, les membres du bureau visiteront la station d'épuration de Meistratzheim dotée d'un digesteur de boues permettant de fabriquer du biogaz. Les techniciens de la Lyonnaises des Eaux présenteront à cette occasion les modalités techniques de mise en œuvre d'une telle filière à l'échelle du S.I.C.T.E.U. et en indiqueront les coûts d'investissement et d'exploitation. Il est d'ores et déjà certain que le coût induit par la valorisation des boues ne sera pas moins élevé que celui de l'épandage. Les techniques de valorisation permettent cependant de garantir la pérennisation du traitement des boues.

- Intérêts de la dette : 41 415,49 € (34 164,15 € en 2011, 32 691,92 € en 2010, 45 777,02 € en 2009, 79 694,44 € en 2008, 77 181,52 € en 2007, 46 954,86 € en 2006 et 35 935,38 € en 2005). Ce montant correspondant aux intérêts générés par le prêt consolidé (24 280,27 €) les intérêts du crédit pour les travaux 2009 soit un montant de 8 656,22 € contre 12 469,15 € en 2011, les intérêts du prêt pour les travaux réalisés en 2011 (6 125,01 €) et la ligne de trésorerie 2 353,99 € en 2012. A noter que les intérêts réglés pour la ligne de trésorerie s'élevaient à 758,70 € en 2011, 564,02 € en 2010, 786,89 € en 2009, à 2 603,02 € en 2008 et à 11 652,05 € en 2007. Les frais financiers liés à la ligne de trésorerie restent par conséquent dans la fourchette des dépenses constatées à ce titre au cours des exercices passés.

- Travaux d'investissement à hauteur de 902 507,65 € (1 116 509,20 € en 2011, 506 171,71 € en 2010, 881 091,88 € en 2009, 322 463,46 € en 2008, 1 684 381,22 € en 2007, 1 110 890,74 € en 2006 et 1 781 212 € en 2005) dont 862 953,33 € concernent les travaux sur réseaux, 39 158 € des travaux à la station et 396,32 € l'acquisition de matériel informatique (système de sauvegarde). A noter également que la Lyonnaise des Eaux a réalisé en 2012 au niveau de la station, des travaux de renouvellement pour un montant total de 87 459 € h.t. Il s'agit d'un montant exceptionnellement élevé qui s'explique par le remplacement des diffuseurs du bassin d'aération qui à lui seul a coûté 52 600 € h.t. Le montant des travaux de renouvellement pour 2013 s'élèvera selon le tableau prévisionnel, à 50 500 € h.t. Il est rappelé que les coûts induits par les travaux de renouvellement ne donnent pas lieu à des dépenses supplémentaires puisqu'ils sont prévus contractuellement, dans le cadre du marché de prestation de service conclu avec la Lyonnaise des Eaux.

A noter qu'en 2012, malgré un effort soutenu sur le plan des investissements, le S.I.C.T.E.U. a été en mesure de rembourser par anticipation deux emprunts soit un montant total de 595 098,09 étant précisé qu'un des emprunts avait été comptabilisé en 2011 mais n'avait pas fait l'objet d'un décaissement. La dette en capital a ainsi été ramenée en y incluant les échéances normales d'un montant de 2 268 338,15 € en début d'exercice à 1 565 036,01 € au 31 décembre 2012. Le capital de la dette a baissé de 31%.

En recettes d'exploitation les postes importants sont constitués par :

- les encaissements des participations pour raccordement à l'égout d'un montant de 131 197,75 € (140 371,99 € en 2011, 103 699,85 € en 2010, 58 752,32 € en 2009, 128 008,44 € en 2008, 109 568,44 € en 2007, 178 783,52 € en 2006 et 75 191 € en 2005). Ce montant est supérieur aux prévisions budgétaires (110 000 €) et a été maintenu à un bon niveau du fait du démarrage des travaux du lotissement « Les Sources 2 » à Hochfelden et de l'opération TOPOS à Gingsheim mais également de la bonne tenue des réalisations immobilières (31 projets mis en œuvre contre 28 en 2011).
- Les redevances d'assainissement nettes s'élèvent à 511 053,80 € (489 609,63 € en 2011, 645 483,61 € en 2010, 518 903,95 € pour l'exercice 2009 et 438 767,66 € net sur la période 2008), après ajout des recouvrements opérés suite à des admissions en non-valeur (1 419,86 €) et déduction faite des dégrèvements (4 038,25 €)
- La prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau s'élève à 66 602 € (75 552 € en 2011, 59 036 € en 2010, 44 264 € en 2009, 70 335,14 € en 2008, 64 021 € en 2007, 80 708 € en 2006 et 72 593 € en 2005). Cette prime ne comporte plus la part « aide au bon fonctionnement » supprimée par l'Agence de l'Eau à compter de l'année 2007. En 2009, l'Agence avait appliqué une réfaction pour non validation des résultats d'auto-surveillance et non-conformité partielle de la filière du recyclage agricole.
- Les contributions eaux pluviales des communes d'un montant de 184 697 €.
- Les recouvrements pour travaux d'un montant de 11 851 € (Wickersheim rue Principale).
- Les recettes d'investissement sont constituées par des subventions d'un montant total de 376 328,94 € dont 231 053 € de l'Agence de l'Eau (solde étude diagnostique, travaux route de Bouxwiller et acompte chemin de la Forêt) et 145 275,94 € du conseil général (2^{ème} et 3^{ème} acomptes chemin de la Forêt et travaux phase 2 à Wickersheim). Les autres recettes d'investissement sont constituées par le reversement par la commune de Hochfelden (293 755 €) du coût des travaux concernant les eaux pluviales chemin de la Forêt et par le reversement par la commune de Wickersheim du coût des travaux sur le réseau d'eaux pluviales rues des Chalets, de la Source et Principale d'un montant de 154 192,84 €.
- L'excédent de fonctionnement capitalisé, qui pour la deuxième année consécutive, s'est élevé au montant de 400 000 €.

Les comptes de l'exercice 2012 relatifs à l'exécution du budget du S.I.C.T.E.U. ont été arrêtés comme suit :

Dépenses de fonctionnement	913 895,00 €
Recettes de fonctionnement dont excédent antérieur d'un montant de 103 864,85 €	1 273 750,24 €
Excédent de fonctionnement	359 855,24 €

Dépenses d'investissement	1 746 798,30 €
Restes à réaliser en dépenses	40 459 €
Recettes d'investissement (y compris résultat affecté et excédent antérieur)	1 931 533,56 €
Reste à réaliser en recettes	52 510 €
Excédent d'investissement	196 786,26 €
Excédent global	556 641,50 €

Il est précisé que des restes à réaliser d'un montant de 40 459 € en dépenses et de 52 510 € en recettes d'investissement ont été indiqués à la Trésorerie.

Le comité directeur est appelé à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2012 dont un exemplaire a été joint à la convocation adressée aux membres du comité directeur. Le Président quitte la salle de réunion et confie la présidence de la séance à Monsieur Léonard Schmaltz vice-président.

Débat

Monsieur le Président propose de présenter les 4 points suivants à savoir l'approbation du compte administratif, l'adoption du compte de gestion, l'affectation du résultat et l'approbation du budget primitif de manière conjointe. Bien entendu les votes se feront de manière individualisée pour chaque point. En matière d'exécution, le budget tant en fonctionnement qu'en investissement est très proche des prévisions. Ainsi le budget de fonctionnement a été réalisé à hauteur de 71%. L'écart s'explique par le fait qu'aucune dépense n'a été réalisée au compte 617 « études et recherches ». En effet les études sont bien commandées mais toujours en cours d'exécution. Il s'agit de l'étude portant sur les pratiques environnementales des entreprises et celle relative à la recherche de micropolluants en entrée et sortie de station. Par ailleurs l'article relatif au « virement » d'un montant de 139 598 € donne lieu à inscription mais non à mandatement. Il y a donc forcément un écart entre les prévisions qui doivent être équilibrées et l'exécution.

Les recettes de fonctionnement sont réalisées à 99%. A souligner un bon suivi des facturations par le S.D.E.A. Il convient de noter également que le relèvement de la part fixe de 30 à 35 € par an a généré une recette supplémentaire d'un montant de 19 370 € alors que l'augmentation de 2% de la redevance d'assainissement n'a rapporté que 8 000 € pour un volume consommé de 436 000 m³.

L'article 704 « travaux » affiche un résultat à + 19% par rapport aux prévisions. En 2012 il y a eu 31 facturations pour des projets individuels mais les deux lotissements en cours, en l'occurrence le lotissement « les Sources » à Hochfelden et le lotissement rue du Printemps à Gingsheim ont permis ces recettes supplémentaires. Bien entendu en 2013 les prévisions à cet article ont été revues à la baisse.

La prime pour épuration (+19%) se maintient également à un bon niveau. Il n'y a pas eu de réfaction exceptionnelle en 2012 comme cela avait été le cas en 2011 du simple fait que le manuel d'auto-surveillance de la station n'avait pas été transmis à l'Agence de l'Eau.

Le S.I.C.T.E.U. a également encaissé des produits exceptionnels par la mise en recouvrement de redevances pourtant admises en non-valeur. C'est l'occasion de rappeler qu'une recette admise en non-valeur peut toujours faire l'objet d'un recouvrement si les services du Trésor arrivent à faire valoir la créances. Seules les redevances ayant fait l'objet d'une remise gracieuse ne pourront plus être encaissées.

Enfin l'article 757 concerne le recouvrement d'un montant de 11 851 € opéré auprès de la commune de Wickersheim pour les travaux rue Principale. L'écart important par rapport aux prévisions (110 000 €) s'explique par le fait qu'un certain nombre de travaux donnant lieu à recouvrement n'ont pas été réalisés. Il s'agit des travaux à Lixhausen en instance depuis 2010, des travaux rue des Vosges à Schwindrathheim et des travaux rue du Cimetière à Hochfelden.

Les dépenses d'investissement ont été réalisés à hauteur de 95% ce qui est exceptionnel. Les dépenses pour travaux s'élèvent à 862 953 €. Pour l'essentiel, il s'agit des travaux à Wickersheim rue des Chalets, rue de la Source et rue Principale, des travaux rue des Cerisiers à Waltenheim qui sont désormais en phase d'achèvement, des travaux chemin de la Forêt et Quai du Canal à Hochfelden dont la réception sera prononcée début mars, les travaux rue du Printemps à Gingsheim, les travaux de construction d'une surverse rue des Maîtres à Hochfelden. En 2012, le S.I.C.T.E.U. a également réglé le solde pour les

travaux de construction du bassin de rétention de la pollution à Hochfelden. Ces dépenses d'un montant de 128 000 € incluent le paiement des travaux de connexion du réseau communal sur le réseau intercommunal.

La station d'épuration a également fait l'objet de travaux à savoir la modification du système de bullage (4 425 €), le calorifugeage des conduites d'arrivées des effluents (2 805 €), la mise en place de démarreurs au niveau des surpresseurs (19 688 €) et la création de deux puits de rabattements pour un coût de 19 688 €. En effet, pour modifier le système de bullage, il a fallu vider intégralement le bassin d'aération. Comme la hauteur de la nappe est très faible et afin de prévenir tout déplacement de l'ouvrage il a été nécessaire de créer ces puits de rabattement.

En 2012, le S.I.C.T.E.U. a remboursé 703 302 € du capital de sa dette. L'intention avait été annoncée au moment du vote du budget puisque des crédits d'un montant de 190 000 € avaient été inscrits à cet effet.

La dette se situe après ce remboursement au même niveau qu'en 2006 c'est-à-dire après les travaux de reconstruction de la station d'épuration et les travaux du premier contrat pluriannuel. La durée d'extinction de la dette est passée de 8,5 années en 2011 à 5,08 années fin 2012.

En 2013, le bureau du S.I.C.T.E.U. propose de ne pas recourir à l'emprunt pour les travaux tout en respectant les préconisations de l'Agence qui insiste particulièrement sur le volet « instrumentation des bassins ». A cet effet, le bureau propose de réaliser l'étude sur la totalité des préconisations mais de scinder les travaux en deux volets répartis sur deux exercices. Les coûts seraient de 411 000 € en 2013 et de 564 000 € en 2014. Ainsi le financement pourrait être assuré sans emprunt.

A noter qu'en 2013, le S.I.C.T.E.U. bénéficiera de taux d'intérêts particulièrement attractifs. Ainsi, le taux initial de 4,95% du crédit relais est passé à compter de janvier 2013 à 0,742%. Ce taux avait déjà chuté à 2,14% en 2012. Par ailleurs le taux des prêts réalisés en 2007 pour les travaux d'amélioration du réseau est passé d'un taux initial de 1,61% à 1,087%. A noter qu'au dernier trimestre 2012 ce taux était de 2,25%. En terme d'intérêt cette baisse des taux se traduit par une diminution des échéances. Globalement par rapport à 2012, les intérêts à verser au titre de la dette passeront de 32 936 € en 2012 à 13 144 € en 2013.

En synthèse pour 100 € dépensés, le S.I.C.T.E.U. consacre :

1,65 € à des travaux sur la station,
36,44 € à des travaux sur les réseaux,
4,15 € à la gestion des réseaux,
0,65 € aux frais généraux,
1,61 € aux salaires et indemnités
9,61 € aux frais de fonctionnement de la station,
29,70 € au remboursement des emprunts,
0,17 € au matériel roulant,
0,02 € au matériel informatique,
0,03 € à l'assainissement non collectif,
1,77 € aux frais financiers,
14,20 € aux amortissements.

Le Président estime que le coût du contrat d'exploitation souscrit avec la Lyonnaise des Eaux est particulièrement avantageux. Il ne faut cependant pas se leurrer. En effet, si les frais de gestion des boues sont depuis plusieurs années quasiment nuls, le S.I.C.T.E.U. n'est pas à l'abri d'un problème sanitaire ou d'un changement de réglementation qui obligera à envisager des traitements plus onéreux que l'épandage.

Le budget 2013 s'équilibre en investissement à hauteur de 1286 500 € et en fonctionnement à 1 308 000 €.

Comme déjà indiqué, l'article 704 « travaux » a été revu à la baisse. En effet, les lotissements ne pourront plus être assujettis à la participation pour le financement de l'assainissement collectif puisque cette obligation incombe désormais aux constructeurs. Il s'agira donc à l'avenir de facturations individuelles.

A l'article 748 ont été inscrites les subventions pour les études portant sur les pratiques environnementales des entreprises (33 400 €), les analyses sur les micropolluants (9 200 €) de même que

la participation de l'Agence pour les frais de contrôles inopinés des industrielles conventionnés. En l'espèce il s'agit de la Case aux Epices qui fera très prochainement l'objet d'un contrôle.

L'article 752 « participations » concerne les recouvrements pour travaux dans le cadre de conventions avec les communes. Les travaux à Schwindratzheim vont être réalisés prochainement de même que ceux à Lixhausen.

Le S.I.C.T.E.U. n'aura pas recours à l'emprunt. Il est proposé d'affecter en réserve une somme de 250 000 €. Un effort très important en ce domaine avait été fait en 2011 et 2012 avec des affectations d'un montant de 400 000 €. Quelques chapitres affichent une augmentation par rapport à 2012 à savoir :

Le chapitre 61 qui comprend les frais d'études non réalisés en 2012 et les paiements à prévoir pour l'instauration de servitudes – terrain Ambs et Levy – à Hochfelden.

Le chapitre 62 « autres services extérieurs » qui comprend les frais de réalisation d'un règlement d'assainissement non collectif et la confection d'un bulletin d'information ainsi que les frais d'envois s'y rapportant.

Le chapitre 64 est également en augmentation puisque la quotité du temps de travail de la secrétaire administrative a été augmenté de 20 à 27 heures.

Enfin, le chapitre 67 « charges exceptionnelles » s'établissent à 35 000 € incluant la subvention d'un montant de 25 000 € à verser à la commune de Hochfelden pour la réfection du chemin vers le Gutleutbaechel.

En recettes d'investissement le S.I.C.T.E.U. bénéficiera en 2013, de subventions de l'Agence de l'eau pour des travaux déjà réalisés par anticipation sur le programme pluriannuel. Il s'agit des travaux chemin de la Forêt, d'amélioration du fonctionnement du réseau route de Bouxwiller, ceux réalisés en substitution du bassin de pollution à Hochfelden et de travaux de résorption des ECP à Wickersheim et à Geiswiller.

Les travaux au chapitre 21 sont listés dans le document transmis aux délégués. Il s'agit des restes à réaliser pour un montant de 35 159 €, d'opérations en cours pour un montant de 317 400 €, d'opérations reportées d'un montant de 28 400 €, d'opérations nouvelles hors contrat à engager pour un montant de 184 000 € et d'un premier volet du contrat pluriannuel pour un montant de 411 000 €.

Sont également prévus quelques acquisitions de matériel de bureautique ainsi que de mobilier suite aux diagnostic fait par SOCOTEC en matière de sécurité au travail.

Monsieur Hammann de la commune de Zoebersdorf précise qu'il y aurait lieu de réaliser le renouvellement du réseau d'assainissement rue de la Montée depuis le carrefour par conséquent sur la totalité du tronçon existant dans cette rue. Le Président en prend bonne note mais demande à la commune de prévoir dans ce cas un réseau séparatif. Monsieur Hamman estime qu'il n'y aura pas de problème à réaliser un tel réseau un exutoire étant disponible en contrebas. Dans l'attente de ces travaux, la commune n'effectuera pas de travaux provisoire de revêtement de chaussée.

En réponse à la demande de Monsieur Philippe Obrecht qui s'étonne que les travaux rue de l'Eglise ne sont pas inscrits au budget, le Président répond qu'il a malheureusement été nécessaire de faire des arbitrage. Ces travaux ont été reportés en 2014.

Monsieur Hammann demande si le bureau a prévu une sortie de fin de mandat. Le Président pense effectivement qu'il y aurait lieu d'organiser une journée dont le thème resterait à définir. Peut-être que la visite de la station de corégénération de Meistratzheim constituerait un site intéressant à visiter dans la mesure où les techniques de valorisation des boues mises en œuvre sont des sujets régulièrement abordés par le S.I.C.T.E.U.

Le Président informe les délégués que le site internet du S.I.C.T.E.U. est en cours de construction. De nombreuses informations y figurent déjà. Dès que le site pourra être ouvert le Président organisera une réunion spécifique avec les délégués. En matière de communication le Président évoque également la possibilité de réaliser un film vidéo au moyen d'un drone.

Décision

Le comité directeur

sur proposition du vice-président,

par voix 23 pour,

- approuve le compte administratif de l'exercice 2012 conformément aux écritures arrêtées ci-dessus
- approuve le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2012 joint au compte administratif.

Point n° 5 de l'ordre du jour : adoption du compte de gestion de l'exercice 2012

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes ayant donné lieu à des mouvements au cours de l'exercice. Il répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale du syndicat

Il doit être produit avant le 1^{er} juin qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte de gestion présenté par le receveur de Hochfelden retrace l'ensemble des opérations effectuées durant l'exercice 2012. Il présente des résultats de clôture en tout point identiques à ceux du compte administratif soit un excédent de fonctionnement d'un montant de 359 855,24 €, et un excédent d'investissement de 196 786,26 € incluant des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 40 459 € et en recettes de 52 510 €. Le résultat global positif de l'exercice s'établit à 556 641,50 €.

Décision

Le comité directeur

Vu le compte de gestion présenté par Madame Gaby Michel receveur à Hochfelden, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, sur proposition du Président :

par 24 voix pour,

admet les recettes et les dépenses de la gestion 2012

déclare que le compte de gestion concernant le budget du S.I.C.T.E.U. dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Point n° 6 de l'ordre du jour : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012

Ce résultat est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif. L'affectation est une décision distincte de la reprise des résultats.

Ces deux décisions peuvent intervenir conjointement si l'assemblée délibérante décide d'affecter le résultat et le reprend immédiatement dans le budget primitif soit successivement si l'assemblée délibérante se contente, dans un premier temps, d'affecter le résultat. Dans ce cas, la délibération du comité directeur portant affectation du résultat sera suivie de la décision budgétaire de reprise au niveau du budget primitif dont elle constituera la justification.

Le résultat à affecter comprend le résultat comptable de l'exercice augmenté du résultat reporté de la section de fonctionnement (résultat cumulé). Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement augmenté, le cas échéant, des restes à réaliser. En 2012 des restes à réaliser d'un montant de 40 459 € ont été prévus en dépenses et de 52 510 € en recettes d'investissement. En dépenses ces restes à réaliser concernent des engagements en cours (marchés SAAM network pour la mise en place d'un site internet et marché Wicker pour les travaux de

création d'un réseau séparatif chemin de la Forêt à Hochfelden). En recettes, ces restes correspondent au solde à percevoir d'une subvention du Conseil Général pour les travaux d'assainissement chemin de la Forêt.

Le compte administratif relatif à l'exercice 2012 fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 359 855,24 €. Cet excédent s'élevait à 503 864,85 € en 2011, à 567 837,64 € en 2010 à 232 759,47 € en 2009 à 238 659,89 € en 2008 et à 143 373,44 € en 2007. La section d'investissement fait apparaître un excédent d'investissement d'un montant de 196 786,26 € après prise en compte des restes à réaliser. En 2011 cette section affichait un excédent d'un montant de 371 060,44 €. Le résultat affecté doit couvrir l'éventuel déficit d'investissement et la différence entre les restes à réaliser en dépenses (travaux engagés mais non payés) et en recettes (subventions certaines ou emprunts à encaisser). La section d'investissement présente un excédent d'un montant de 196 786,26 € après prise en compte des restes à réaliser. Vu le montant de l'excédent de fonctionnement 2012, il est proposé au comité directeur d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068 autres réserves : 250 000 €.
Excédent de fonctionnement reporté 109 855,24 €.

Décision

Le comité directeur

sur proposition du rapporteur :

par 24 voix pour,

décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068 autres réserves 250 000 €

Excédent de fonctionnement reporté 109 855,24 €

Point n° 7 de l'ordre du jour : adoption du budget primitif exercice 2013

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses du syndicat. Le document retraçant tant les dépenses que les recettes prévisionnelles a été transmis aux délégués avec la convocation. La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 1 308 000 € incluant un excédent reporté de 109 855,24 €. La section d'investissement est en équilibre à hauteur de 1 286 500 € incluant en recette une affectation de résultat d'un montant de 250 000 €.

En matière de travaux sur les réseaux, le budget prévisionnel 2013 s'établit à 991 959 €. Il était de 1 440 000 € en 2012. Les restes à réaliser et les opérations en cours représentent près de 35% du budget d'investissement soit moitié moins qu'en 2012. A l'instar de l'exercice 2012, le bureau estime qu'il serait de bonne gestion en 2013, de solder les opérations en cours (liste jointe au budget) afin de pouvoir solder par la même occasion les subventions de l'Agence de l'eau pour ces travaux.

Il est proposé de consacrer l'exercice 2013 aux études préliminaires (AVP et PRO) visant à établir un premier volet d'un nouveau programme pluriannuel en 2013 tel que préconisé par l'Agence de l'Eau

- Auto-surveillance,
- La réalisation ou la modification de bassins de pollution,
- La déconnexion de bassins versants,
- Divers travaux d'amélioration du fonctionnement du réseau.

Néanmoins, le bureau ne souhaite pas recourir à l'emprunt en 2013. Aussi est-il proposé d'effectuer les études préliminaires sur la globalité des travaux préconisés par l'Agence de l'Eau mais de répartir sur deux exercices l'exécution des travaux. Ainsi en reportant en 2014 une somme de 564 500 € le budget en dépenses d'investissement incluant quelques travaux annexes sur réseau (extension, modification,

réserves pour imprévus) pourrait être ramené d'une estimation prévisionnelle de 1 851 000 € à 1 286 500 €.

Les travaux qu'il est proposé de reporter en 2014 sont les suivants :

Auto-surveillance des bassins :	268 000 €
Gingsheim ECP rue du Renard :	62 500 €
Schwindratzheim : rue de l'église renforcement et réhabilitation :	129 000 €
Schaffhouse impasse des Champs :	20 000 €
Hochfelden rue de Scherlenheim (suppression d'un coude à hauteur du collège) :	15 000 €
Réserves pour travaux urgents :	20 000 €
Maîtrise d'œuvre :	50 000 €
Total :	564 500 €

Le cumul des dépenses en travaux d'investissement et de gros entretien représente 1 082 000 € (montant arrondi) soit un peu plus de 42% du budget total.

- 991 959 € : réseaux
- 90 000 € : divers entretien (hors S.D.E.A.)

Il est enfin précisé que le budget 2013 à l'instar de l'exercice 2012 ne prévoit pas de recours à l'emprunt.

Il est proposé au comité directeur d'adopter le budget primitif de l'exercice 2013.

Décision

Le comité directeur

sur proposition du rapporteur :

par 24 voix pour,

approuve comme suit le budget primitif de l'exercice 2013 :

Dépenses d'exploitation :	1 308 000 €
Recettes d'exploitation :	1 308 000 €
Dépenses d'investissement :	1 286 500 €
Recettes d'investissement :	1 286 500 €

Le Président lève la séance à 21 h 11.